

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412\_84  
id. 2381

*Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-M. BAYLET*

**ABBAYE DE BELLEPERCHE  
MUSÉE DES ARTS DE LA TABLE ET CONSERVATION  
DÉPARTEMENTALE DU PATRIMOINE****FRÉQUENTATION 2015**

24 645 personnes ont fréquenté l'abbaye et le musée des arts de la table en 2015, réparties de la façon suivante :

- 5 173 enfants et enseignants pour le service éducatif
- 8 190 visiteurs stricts pour l'abbaye et le musée entre mai et octobre.
- 11 282 visiteurs pour les animations

Cette fréquentation est en hausse de 37,5 % par rapport à 2014. Cette très forte progression s'explique par l'ouverture au public de nouveaux espaces de visite, avec une présentation pérenne de la collection Valfré, mais aussi par l'événement constitué par l'exposition sur la faïence d'Auvillar dans les nouvelles salles d'expositions temporaires.

## I – FONCTIONNEMENT 2016

Monsieur le Président propose de reconduire les conditions d'ouverture comme suit :

Période haute, du 2 mai au 30 septembre : du mardi au samedi de 10H00 à 18H00, le dimanche de 14H00 à 18H00.

Période basse, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : du lundi au vendredi de 14H00 à 17H00, et sur réservation pour les groupes à partir de cinq personnes les samedis et dimanches après-midi.

Comme chaque année, des saisonniers compléteront le dispositif permanent.

### **Tarifs et Produits en vente**

La restauration d'un droit d'entrée depuis le Budget Primitif 2015 n'a pas eu d'influence négative sur la fréquentation du site, en raison du tarif très modéré et de l'attractivité du site renouvelée par ailleurs.

Les tarifs proposés pour 2016 et la liste des produits mis à la vente sont présentés en annexe I.

### **Le service éducatif**

Depuis plus de douze ans, le service éducatif de l'abbaye de Belleperche propose de nombreuses activités et visites aux élèves du département et de ses environs, mais aussi au public familial.

C'est vers cette cible que les actions seront particulièrement orientées en 2016 afin de développer l'attrait des familles pour l'abbaye-musée. Il est ainsi prévu la mise en place d'un parcours scénarisé comportant des « épreuves » ou manipulations à réaliser par les enfants mais aussi leurs accompagnateurs afin d'apprendre l'architecture et découvrir l'abbaye en s'amusant.

### **La conservation départementale du patrimoine**

Installé à Belleperche depuis le 1er février 2016, ce service propose la mise en place d'actions ayant pour but de valoriser l'aide apportée par le Département à la restauration du patrimoine protégé. Ainsi, sont en cours d'élaboration des panneaux de chantier identifiant les opérations en cours, des fiches-découverte à destination des communes et des offices de tourisme autour de leur patrimoine récemment restauré, mais aussi des visites et ateliers avec les élèves du département en lien avec leur patrimoine. Par ailleurs, des cycles de conférences sont d'ores et déjà proposés, ainsi que des rencontres avec le grand public au sein d'ateliers de restauration.

### **Animations estivales**

Les animations proposées cette année sont les suivantes :

Le 26 mars, participation au festival jeune public départemental « Big Bang des Arts » avec le spectacle **Papa est en bas**, théâtre d'objet pour enfants à partir de 3 ans.

Les 9 et 10 avril, **La Corée s'invite à Belleperche**, journées autour du thème de la Corée dans le cadre du festival toulousain *Made in Asia* (opéra coréen, percussion chamaniques, conférence, dégustation de thé, contes, ateliers pour enfants).

Ces journées sont proposées dans le cadre de l'année France-Corée 2015-2016 avec le soutien du Ministère de la Culture, Ministère des Affaires Étrangères, l'Institut Français, des Ministères Coréen des Affaires Étrangères et de la Culture.

Le 16 mai, de 21H00 à minuit, **Les Nuits de l'Abbaye**, spectacle sur mesure et déambulatoire conçu par la compagnie Culture en Mouvements.

Les 19 et 20 mai, **Les journées occitanes**, organisées depuis six ans par l'Association pour la Langue et la Culture Occitanes, à destination des élèves du département : musique, danse, polyphonies, ateliers et contes en occitan.

Le 21 mai à 21h, **Antigone** de Jean Anouilh mis en scène et interprété par le Collectif amateur Malgré Tout.

Le 22 juillet à 21h30 : **Origine**, spectacle de feu, danse, percussion et pyrotechnie par la compagnie Zoolians.

Les 30 juillet, 27 août et 3 septembre, **Murs et Murmures**, par la compagnie Le Théatrophône, spectacle de marionnettes et théâtre sur mesure autour de l'histoire des graffitis et des amants de Belleperche.

Le 6 août, à partir de 18h, **Pique-nique-concert** avec le groupe La Ceiba (musique colombienne) et marché gourmand avec les producteurs du département.

Du 15 au 18 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, **les Médiévales de Belleperche** fêteront leurs dix ans, avec dix-sept spectacles par jour le week-end. Les 15 et 16 septembre seront, comme chaque année, réservés aux scolaires avec des ateliers et des spectacles, proposés en priorité aux écoles n'ayant encore jamais participé à cette manifestation.

Toutes ces animations seront d'accès libre et gratuit.

**Budget**

Pour le fonctionnement de l'abbaye, Monsieur le Président propose un budget global de **133 010 €** qui regroupe les frais de fonctionnement et le budget animations.

**II – INVESTISSEMENT 2016**

• **Conservation départementale du patrimoine**

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2016 au titre de l'aide à la restauration du patrimoine protégé :

**Article 204141 – s/f 312**

**Objets mobiliers classés (OMCC) ..... 20 150 €**

AP 2016 ..... 17 278€

Crédits de paiement à inscrire en 2016 ..... **20 150 €**

Au titre des AP antérieures ..... 2 872 €

Au titre de l'AP 2016 ..... 17 278 €

**Article 204141 – s/f 312**

**Objets mobiliers inscrits (OMIC) ..... 30 912 €**

AP 2016 ..... 11 738€

Crédits de paiement à inscrire en 2016 ..... **30 912 €**

Au titre des AP antérieures ..... 19 174 €

Au titre de l'AP 2016 ..... 11 738 €

**Article 204142 – s/f 312**

**Monuments historiques classés (MHCC) ..... 90 960 €**

AP 2016 ..... 200 000€

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

CP 2016 ..... 30 000 €

CP 2017 ..... 100 000 €

CP 2018 ..... 70 000 €

Crédits de paiement à inscrire en 2016 ..... **90 960 €**

Au titre des AP antérieures ..... 60 960 €

Au titre de l'AP 2016 ..... 30 000 €

**Article 204142 – s/f 312**

**Monuments historiques inscrits (MHIC) ..... 54 007 €**

AP 2016 ..... 100 000€

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

CP 2017 ..... 50 000 €

CP 2018 ..... 50 000 €

Crédits de paiement à inscrire en 2016 ..... **54 007 €**

Au titre des AP antérieures ..... 54 007 €

Au titre de l'AP 2016 ..... 0 €

**Sous-total Investissement ..... 196 029 €**

- **Musée des Arts de la Table**

L'année 2015 a marqué une étape majeure dans le développement du Musée des Arts de la Table, avec l'ouverture des salles consacrées aux grès chinois des XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles de la collection Valfré, dont il a été constaté qu'elles constituent désormais un élément d'appel non négligeable auprès de différents publics.

Du 2 mai au 30 septembre 2015, l'exposition temporaire dédiée à l'industrie de la faïence et de la terre vernissée d'Auvillar entre les XVIII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la première jamais organisée sur ce sujet, a été vue par 18 500 personnes. Son impact a largement dépassé les limites du Tarn-et-Garonne puisque le catalogue a été diffusé jusqu'à l'étranger.

En 2015, cinquante-quatre lots ont rejoint les collections du musée, dont neuf proviennent de dons. Ils sont inscrits à l'inventaire du musée sous les numéros 2015.1.1 à 2015.54.2. Signe tangible de l'ancrage de l'établissement dans le paysage muséal et scientifique français en dépit de sa jeunesse, le musée a été contacté par des collectionneurs et héritiers de collections, afin de devenir dépositaire de trois ensembles par donation. Il s'agit de couverts en étain du XIX<sup>e</sup> siècle, de ronds de serviettes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et d'objets en étain du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Ces dons permettent d'en espérer d'autres à venir, au fur et à mesure du renforcement de l'attractivité du Musée des Arts de la Table et de l'écho qu'il rencontre auprès des collectionneurs.

Afin de poursuivre la constitution et l'enrichissement des collections, et développer la boutique, Monsieur le Président soumet les propositions budgétaires suivantes pour 2016 :

Article 2157 – s/f 312, Matériel et outillage techniques .....	<b>600 €</b>
Article 216 – s/f 312, Collections .....	<b>40 000 €</b>
Article 2188 – s/f 312, Mobilier .....	<b>3 000 €</b>
<b>Sous-total Investissement .....</b>	<b>43 600 €</b>

- **Les travaux**

- **programme d'entretien annuel**

Comme chaque année, des travaux de gros entretien sont prévus, à savoir la dévégétalisation et l'abattage d'arbres dans l'angle Nord-Ouest du site, et la dévégétalisation et cristallisation des têtes de murs de cette même zone.

Ces travaux seront suivis par le Service de la Programmation Immobilière, qui a sollicité la ratification d'un crédit de 30 000 € à l'article 2313143 – s/f 312, pour l'AP de 2016, ainsi que les crédits de paiements afférents.

Ce programme, peut bénéficier d'un accompagnement de l'État à hauteur de 40% du montant hors-taxe des travaux plafonné à 30 000 €, soit 12 000 €. Le Département pourra prétendre à cette subvention en 2016 sous réserve d'en faire la demande très rapidement auprès des services de l'État en déposant un dossier complet, et par ailleurs, sous réserve que les travaux soient réalisés avant la fin septembre 2016.

- **projet de restauration de l'ensemble de l'abbaye**

Monsieur le Président rappelle que lors de la réunion pour le vote de la Décision Modificative 2, le 30 novembre 2015, l'Assemblée départementale a approuvé le Projet Scientifique et Culturel du Musée des Arts de la Table, qui a permis au programmiste de fournir, sur la base d'un diagnostic préalable, le rendu d'un premier état des lieux concernant la restauration, l'aménagement et le développement de l'abbaye et du musée.

Il ressort de l'étude que l'état sanitaire de certaines parties de l'abbaye est très préoccupant et qu'il s'avère nécessaire d'entreprendre rapidement une série de travaux afin de ne pas compromettre l'intégrité de l'édifice. Ceux-ci sont estimés à 340 000 € TTC et pourraient s'étaler sur les trois prochaines années. Quel que soit l'avenir envisagé pour l'abbaye de Belleperche, cette étape s'avère indispensable pour maintenir l'existant.

L'avis de l'État, co-financeur de l'étude, sera, par ailleurs, sollicité sur l'accompagnement financier qui pourrait être envisagé dans ce cadre.

La première phase d'étude du programmiste est aujourd'hui terminée. Le Comité de Pilotage travaillera prochainement avec le programmiste pour finaliser les différents scénarii de restructuration des bâtiments qui seront présentés lors d'une prochaine session.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan 2015 relatif au fonctionnement de l'abbaye de Belleperche (fréquentation, animations) ;

### ***Fonctionnement 2016***

- Approuve les conditions de fonctionnement sus-visées pour l'année 2016 concernant :
  - la période d'ouverture et les horaires
  - Tarifs et produits en vente
  - Le service éducatif
  - La conservation départementale du patrimoine
  - Animations estivales

### ***Budget :***

- Ratifie un budget global de 133 010 € regroupant les frais de fonctionnement et le budget animations ;

### ***Investissement 2016***

- Approuve les conditions d'investissements sus-visées pour l'année 2016 concernant :
  - Conservation départementale du patrimoine
  - Musée des Arts de la Table
  - Les travaux
- Adopte comme suit les autorisations de programme 2016 et ratifie les crédits de paiements détaillés ci-dessous :

Article 204141 – s/f 312

Objets mobiliers classés (OMCC) ..... **20 150 €**

ventilé ainsi : au titre des AP antérieures : 2 872 €

au titre de l'AP 2016 : 17 278 €

(autorisation de programme 2016 : 17 278 €)

## Article 204141 – s/f 312

Objets mobiliers inscrits (OMIC) ..... **30 912 €**

ventilé ainsi : au titre des AP antérieures : 19 174 €

au titre de l'AP 2016 : 11 738 €

*(autorisation de programme 2016 : 11 738 €)*

## Article 204142 – s/f 312

Monuments historiques classés (MHCC) ..... **90 960 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- CP 2016 ..... 30 000 € (au titre des AP antérieures : 60 960 €, au titre de l'AP 2016 : 30 000 €)
- CP 2017 ..... 100 000 €
- CP 2018 ..... 70 000 €

*(autorisation de programme 2016 : 200 000 €)*

## Article 204142 – s/f 312

Monuments historiques inscrits (MHIC) ..... **54 007 €**

ventilé ainsi : au titre des AP antérieures : 54 007 €

au titre de l'AP 2016 : 0 €

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- CP 2017 ..... 50 000 €
- CP 2018 ..... 50 000 €

*(autorisation de programme 2016 : 100 000 €)*Article 2157 – s/f 312, Matériel et outillage techniques ..... **600 €**Article 216 – s/f 312, Collections ..... **40 000 €**Article 2188 – s/f 312, Mobilier ..... **3 000 €****TOTAL Investissement** ..... **239 629 €****TOTAL Fonctionnement + Investissement** ..... **372 639 €**

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC